

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2022087CS0111

Comité Syndical du 28 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022
Date d'affichage : 29 mars 2022

OBJET : Budget principal 2021 : compte administratif.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	46
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Madame Sylviane BUTON, 1^{ère} Vice-Présidente, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Madame Sylviane BUTON.

Madame Sylviane BUTON demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2021 du budget principal.

Il est indiqué que le compte administratif 2021 est identique au compte de gestion 2021 voté précédemment.

Il est précisé que le compte administratif 2021 du budget principal était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2021 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

SDEG 16 - BUDGET SDEG 16 - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 969 491,18	G	12 033 268,60
	Section d'investissement	B 16 616 645,64	H	15 709 100,44
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	2 038 022,07 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J	580 604,60 (si excédent)
		=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 22 586 136,82	= G+H+I+J	30 360 995,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 26 680 370,67	L	21 311 555,76
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 26 680 370,67	= K+L	21 311 555,76
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 969 491,18	= G+I+K	14 071 290,67
	Section d'investissement	= B+D+F 43 297 016,31	= H+J+L	37 601 260,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 49 266 507,49	= G+H+I+J+K+L	51 672 551,47

Fonctionnement - Dépenses		Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 518 076,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 071 484,83
65	Autres charges de gestion courante	152 460,24
66	Charges financières	904 416,84
67	Charges exceptionnelles	1 244 798,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 254,16
Total		5 969 491,18

Fonctionnement - Recettes		Titres émis
013	Atténuations de charges	956,19
70	Produits services, domaine ventes diverses	532 774,60
73	Impôts et taxes	4 999 526,60
74	Dotations, subventions et participations	4 891 988,14
75	Autres produits de gestion courante	1 241 000,51
76	Produits financiers	100,09
77	Produits exceptionnels	366 922,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de 2019	2 038 022,07
Total		14 071 290,67

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Année 2021
20	Immobilisations incorporelles	17 025,00	27 900,00	44 925,00
21	Immobilisations corporelles	14 090,94	145 073,71	159 164,65
23	Immobilisations en cours	9 691 204,20	26 494 138,13	36 185 342,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 081,11	0,00	111 081,11
13	Subventions d'investissement	237 296,83	13 258,83	250 555,66
16	Emprunts et dettes assimilées	5 657 998,40	0,00	5 657 998,40
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	887 949,16	0,00	887 949,16
Total		16 616 645,64	26 680 370,67	43 297 016,31

Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Année 2021
13	Subventions d'investissement	3 603 106,71	13 113 714,49	16 716 821,20
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 244 438,72	0,00	5 244 438,72
23	Immobilisations en cours	6 608,39	0,00	6 608,39
27	Autres immobilisations financières	888 743,30	3 197 841,27	4 086 584,57
040	Opérations d'ordre entre sections	78 254,16	0,00	78 254,16
041	Opérations patrimoniales	887 949,16	0,00	887 949,16
001	Solde d'exécution positif reporté de 2019	580 604,60	0,00	580 604,60
Total		16 289 705,04	21 311 555,76	37 601 260,80

Madame Laure GAUTHIER précise que :

- **l'excédent total de clôture de l'exercice 2021 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : 2 406 043,98 €.**
- **la capacité de désendettement est de : 6 ans.**

Madame Laure GAUTHIER présente différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 49 266 507,49 € et notamment en matière de travaux
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 51 672 551,47 € et notamment en matière de recettes des adhérentes
- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 5 969 491,18 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 14 071 290,67 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 43 297 016,31 €
- un graphique présentant la répartition des recettes d'investissement, soit 37 601 260,80 €
- un graphique présentant un comparatif du compte administratif 2021 par rapport à celui de 2020.

Enfin, Madame Laure GAUTHIER récapitule les points clefs du compte administratif 2021 du budget principal à savoir :

- **L'excédent total de clôture de l'exercice 2021 du budget principal et des exercices antérieurs cumulés est de : 2 406 043,98 €.**
- La capacité de désendettement 2021 est de **6 ans**.
- Les travaux : **83,57% des dépenses d'investissement**
 - o soit plus de 36 M € travaux
- Les contributions des collectivités : **15,5%** de l'ensemble des recettes

- Les indemnités des élus : **0,46%** des dépenses de fonctionnement
- Les charges de personnel : **17,95% des dépenses** de fonctionnement
 - o et 2,23% de l'ensemble des dépenses (indemnités élus incluses)
- Les emprunts : **13,32% de l'ensemble des dépenses.**

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

La 1^{ère} Vice-Présidente précise que les modalités de vote du compte administratif du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose de procéder au vote du compte administratif 2021 du budget principal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

51 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte administratif 2021 du budget principal est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2021 du budget principal.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.